

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

L'An deux mil vingt le vingt-neuf septembre à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 224 09 2020

Présents : M BLANC Amédée - Mme CANEL Monique - M COMBET Rosan - M JOLY Jean-Pierre - Mme LE FEVER Jennifer - M MAILLE Emmanuel - M NERON Julien - Mme RICOUX Catherine - M VALLA Max - Mme VIAU Monique

Absente excusée : Mme MAZARD Vanessa

Secrétaire de Séance : Mme RICOUX Catherine

1 – SALLE POLYVALENTE

AVANCÉE DES TRAVAUX

M Julien NERON précise que les travaux sont à l'arrêt depuis la pose des menuiseries extérieures par l'entreprise BARD. Les travaux doivent reprendre semaine 41 avec l'intervention du plaquiste.

Le carreleur doit présenter des échantillons de carrelage.

M Julien NERON propose une nouvelle rencontre pour finaliser le règlement intérieur, les tarifs, les aménagements extérieurs...

Réunion de travail le mardi 13 octobre 2020 à 20h00.

EMPRUNT

M Le Maire précise que la caisse d'épargne a revu sa proposition.

Elle propose un taux fixe de 0,65 % sur 15 ans pour 200 000 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité

de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 200 000 euros destiné à financer les travaux de rénovation de la salle polyvalente et le chauffage des appartements au dessus et dont le remboursement s'effectuera sur 15 ans en 60 échéances trimestrielles.

Profil amortissement : Échéances constantes

Mise à disposition des fonds : En un ou plusieurs tirages jusqu'au 25/10/2020

Ce prêt portera intérêt au taux de 0,65 %. Le point de départ en amortissement est toujours fixé au 25/10/2020.

Les frais de dossier sont de 200 €.

Base de calcul : 30/360

Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle.

2 – CHAUFFAGE LOGEMENTS

L'entreprise MESBAH a visité les appartements, il propose la pose de 2 radiateurs par appartements.

Les travaux de raccordements doivent débuter dans 15 jours.

3 – CCID : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'UE, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Si la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou de forêts.

La liste doit comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Le directeur départemental des finances publiques désigne les commissaires et suppléants à partir de cette liste.

Monsieur le Maire propose donc le tableau suivant :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
ASTIER Sabin	SOTON Paul
BRUCHON Geneviève	NERON Robert
CORNU Pierre	JUNIQUE Vincent
REYNAUD Vincent	DURAND Alain
VALLA Max	BEUFFRE Michel
DELOCHE Michel	LABISE Jacqueline
COMBET Rosan	DEBEAUX Gérard
CHARLON Monique	JOLY Jean-Pierre
BLANC Robert	MAZARD Jérôme
VIAU Monique	CHALAMET Xavier

MAILLE Emmanuel	ALBOUSSIÈRE Fanny
CANEL Monique	PONSARD Jean-Pierre

4 – SIVU TRANSIT EAU POTABLE : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Le conseil municipal du 9 juin 2020 a désigné un délégué et un suppléant, il faut 2 délégués et 2 suppléants.

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu l'arrêté préfectoral n°2005-269-12 portant création du SIVU transit eau potable,
 Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIVU.

Le conseil municipal procède au vote.

Le Conseil municipal nommé à l'unanimité les délégués titulaires :

M BLANC Amédée

M JOLY Jean-Pierre

Le Conseil municipal nommé à l'unanimité les délégués suppléants :

M NERON Julien

M COMBET Rosan

5 – POUVOIRS DE POLICE : TRANSFERT AU PRÉSIDENT DE L'EPCI

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciales du Maire dans les domaines de compétences de la Communauté de communes du pays de Lamastre

Un arrêté doit être pris et envoyé à la Communauté de communes du pays de Lamastre.

6 – EPCI : COMPÉTENCE GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Cette compétence est obligatoire et exercée par l'intercommunalité pour la gestion des milieux aquatiques et les risques inondation. Elle est financée par une taxe « GEMAPI » visible sur l'avis de taxe foncière. Son montant est fixé par l'EPCI en fonction du risque d'exposition au risque, elle est plafonnée à 40 € par habitant.

7 – DIVERS

- Suite à l'annonce du départ de notre boulanger courant février, la recherche d'un nouveau locataire est en réflexion. M Le Maire doit rencontrer 2 personnes une d'Alboussière et une de St Barthelemy-Grozon.

- Les travaux d'installation de la fibre débutant prochainement, le point est fait sur les propriétaires n'ayant pas encore signés les conventions. M Max VALLA et M Jean-Pierre JOLY doivent rencontrer ces derniers.

Le Maire,
Amédée BLANC